

METROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-274

23-A-0435	VILLENEUVE D'ASCQ - Boulevard de l'Ouest - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-A-0436	LOOS - Route de Sequedin - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-A-0437	ERQUINGHEM-LYS - Rue de l'Alloeu - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-A-0438	BOIS GRENIER - Rue Jean-Baptiste Messéan - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
23-DD-1013	VILLENEUVE D'ASCQ - Val de Marque - Autorisation d'occupation temporaire
23-DD-1022	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Acquisition immobilière

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.